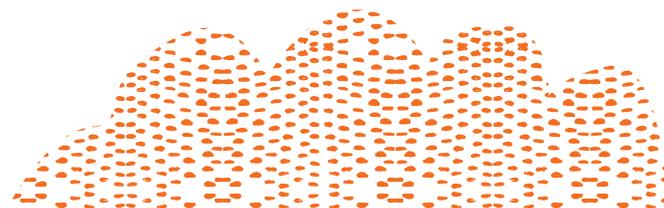


Déontologie du travail avec les familles

- **Respecter la confidentialité des propos échangés avec et par les parents :** il faut être vigilant à ne communiquer que ce qui est utile pour l'accompagnement quotidien de l'enfant. Ici, c'est la notion de secret professionnel qui entre en jeu. Il faut déterminer au préalable quelles sont les informations utiles à connaître sur l'enfant et sa famille pour pouvoir l'accueillir dans les meilleures conditions possibles. C'est au responsable de la structure de déterminer ce qui est à communiquer ou non aux différents acteurs. Il arrive parfois que des informations concernant la santé ou la situation d'un enfant soient transmises à l'équipe par les parents. Il convient donc également de penser collectivement à ces situations afin de savoir dans quels cas il faut que les informations soient communiquées.
- **Préserver l'intimité de la famille afin de garantir la neutralité du regard sur elle :** il est nécessaire de se questionner sur les informations qui pourront être divulguées aux autres parents. Pour cela, il est nécessaire d'en discuter avec les parents de l'enfants en situation de handicap au préalable : « Que souhaitez-vous que l'on dise au sujet de votre enfant ? »
- **Disposer d'un espace de confidentialité :** il est souhaitable que les moments d'échanges quotidiens se déroulent en présence de deux accueillants : l'un se rendant disponible pour l'accueil des parents, l'autre prenant en charge les enfants. Ainsi, un professionnel est disponible pour les parents si ces derniers veulent échanger d'un aspect confidentiel.
- **Échanger au quotidien :** la relation de confiance entre les professionnels et les parents se construit dès la première rencontre mais également au cours des échanges quotidiens, lorsque le parent dépose ou vient rechercher son enfant.
- **Informers les parents au sujet de la journée de leur enfant :** l'équipe doit réfléchir collectivement aux informations sur l'enfant qui seront transmises ou non aux parents, afin de ne pas risquer de présenter les choses de manière négative ou dévalorisante. Néanmoins, il ne faut pas nier l'existence d'un problème. Dans ce cas, l'équipe doit penser à la manière de l'annoncer aux parents.
- **Bénéficier d'un tiers pour analyser les situations en équipe, permet d'éviter les dérives :** cela permet de prendre des décisions en équipe sur les situations particulières. L'équipe peut ainsi prendre du recul sur ses pratiques et ne pas dévier de son rôle d'accueillant. Le regard d'un tiers peut faciliter l'orientation des familles vers des professionnels extérieurs à la structure, plus adaptés à leurs besoins.



Que dit la réglementation ?

LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT DU 20 NOVEMBRE 1989

Art. 27 « L'enfant handicapé a le droit de bénéficier de soins spéciaux ainsi que d'une éducation et d'une formation appropriées pour lui permettre de mener une vie pleine et décente, dans la dignité, et pour parvenir au degré d'autonomie et d'intégration sociale le plus élevé possible ».

Art. 31 « Tous les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ».

Les droits de la personne en situation de handicap s'inscrivent pour la première fois dans la loi n° 75-534 du 30 juin 1975, dite loi d'orientation en faveur des personnes handicapées, réformée en 2005.

LA LOI N°2005-102 DU 11 FÉVRIER 2005 POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS ET DES CHANCES, LA PARTICIPATION ET LA CITOYENNETÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Cette loi marque un tournant dans la reconnaissance de la diversité des handicaps et l'accès des personnes en situation de handicap aux droits fondamentaux inhérents à tout citoyen. Le texte met en avant le fait que la solidarité nationale joue un rôle important dans la dynamique inclusive : chacun a son rôle à jouer.

Art. 2 du titre 1 « L'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

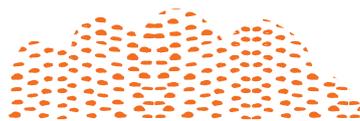
LE CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Art. R.2324-17 « Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale ».

Art. R.2324-39 « En liaison avec la famille, le médecin de l'enfant et l'équipe de l'établissement ou du service, et en concertation avec son directeur ou le professionnel de santé mentionné à l'article R.2324-35, le médecin de l'établissement ou du service s'assure que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants dans l'établissement ou le service. En particulier, il veille à l'intégration des enfants présentant un handicap, une affection chronique, ou tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière, et le cas échéant, met en place un projet d'accueil individualisé ou y participe.

Trois principes opposables doivent être pris en compte par le gestionnaire qui reçoit une demande d'accueil :

- Le principe de non-discrimination en raison d'un handicap (articles 225-1 et 225-2 du code pénal),
- Le principe d'égalité de traitement dans l'accès de tous au service public,
- L'obligation d'accessibilité des lieux recevant du public posée par la loi du 11 février 2005 et par le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006, qui précisent que les établissements recevant du public doivent être adaptés ou aménagés afin que toute personne puisse y accéder et bénéficier des prestations ouvertes dans des conditions adaptées.



LE RAPPORT DU HAUT CONSEIL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

Le rapport du Haut conseil de l'enfance et de l'adolescence (Hcfea) en date du 5 juillet 2018 souligne que « les enjeux de la petite enfance et du handicap doivent être davantage développés dans les politiques publiques, pour au moins deux raisons :

- L'inclusion, la vie partagée entre tous les enfants dans des services de droit commun, doit devenir la norme dès la petite enfance, ce qui prépare l'inclusion future.
- L'accueil de tous les petits enfants ensemble pose les bases d'un rapport de familiarité avec le handicap, et non d'étrangéité, socle d'une société inclusive. »

Alors que les structures d'accueil du jeune enfant sont des lieux propices à la détection précoce du handicap et à l'accompagnement des familles, les enfants en situation de handicap de moins de trois ans sont gardés majoritairement par leurs parents (54 % contre 32 % pour les autres enfants, selon les données de la dernière enquête mode de garde de la Drees de 2013).

DE LA NAISSANCE À 6 ANS : AU COMMENCEMENT DES DROITS. RAPPORT ANNUEL DU DÉFENSEUR DES DROITS DE 2018

Recommandation 12 : Le Défenseur des droits appelle à renforcer la formation, initiale et continue, des professionnels intervenants dans le domaine de la petite enfance sur la prise en charge des jeunes enfants en situation de handicap en insistant sur l'adaptation des pratiques professionnelles à leurs besoins particuliers et sur le nécessaire travail en lien étroit avec les familles ; et en développant, dans ce cadre, la collaboration avec les établissements et services médicaux-sociaux.

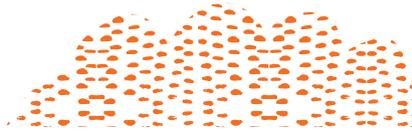
Recommandation 13 : Le Défenseur des droits recommande aux collectivités publiques de prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre l'accès effectif de tous les enfants, sans aucune discrimination, aux modes d'accueil collectif de la petite enfance, notamment en développant des offres d'accueil flexibles permettant des temps de présence modulables de l'enfant.

QUE DIT LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION 2018-2022 SIGNÉE ENTRE L'ÉTAT ET LA CNAF

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) signée entre l'État et la Cnaf permet de rendre effective l'évolution de la réglementation vers une société plus inclusive.

« La politique d'accueil du jeune enfant participe à l'égalité des chances dès le plus jeune âge, et constitue de ce fait un véritable investissement social. Intervenir de façon précoce et continue auprès des enfants et améliorer la qualité des modes d'accueil contribue à leur socialisation et favorise leur développement. La branche Famille entend donc proposer des services accessibles à tous les jeunes enfants, avec une attention particulière pour ceux issus des familles les plus précarisées ou confrontées au handicap ». Complémentaire à la prestation de service, le bonus « inclusion handicap » dépend du pourcentage d'enfants porteurs de handicap accueillis par la structure et de son coût par place. D'un montant maximum de 1300€ par place et par an, il est versé dès l'accueil du premier enfant en situation de handicap dans l'Eaje, afin d'impulser une véritable politique inclusive. Cet accueil favorise le maintien dans l'emploi des familles confrontées au handicap d'un enfant, offre aux parents qui ont cessé leur activité professionnelle un temps de répit et contribue à l'éveil et au développement de l'enfant.

Questions à se poser en équipe en amont de l'accueil



Questionnements de l'équipe quant à leur capacité à accueillir un enfant en situation de handicap au sein de la structure :

- Quelles sont vos craintes quant à l'accueil du handicap dans la structure ?

.....

- Que connaissez-vous du handicap ?

.....

L'ACCUEIL D'UN ENFANT

- Avez-vous déjà eu des expériences d'accueil ou d'accompagnement d'enfants en situation de handicap ?

.....

- D'après vous, quelle est la plus-value liée à l'accueil d'enfants en situation de handicap et de leurs familles ?

.....

- En quoi est-ce important :

> Pour l'enfant ?

.....

> Pour sa famille ?

.....

> Pour les autres enfants accueillis et leurs parents ?

.....

> Pour vous-mêmes ?

.....

- Quels seraient vos besoins en lien avec l'accueil de ce type de public ?

.....

- Quels sont les acteurs qui peuvent être mobilisés pour vous soutenir dans le développement ce type d'accueil ?

.....

L'ACCUEIL D'UN PARENT

- Avez-vous déjà eu des expériences d'accueil ou d'accompagnement de parents en situation de handicap ?

.....

- D'après vous, quelles sont les difficultés liées à l'accueil de ce type de public ?

.....

- Quels seraient vos besoins pour accueillir ce type de public ?

.....

- Quels sont les acteurs qui peuvent être mobilisés pour vous accompagner et vous conseiller dans ce type d'accueil ?

.....

L'ACCUEIL D'UN PROFESSIONNEL

- Avez-vous déjà eu des expériences d'accueil ou d'accompagnement de professionnels en situation de handicap ?

.....

- D'après vous, quelles sont les difficultés dans l'accueil de ces professionnels ?

.....

- Quels seraient vos besoins pour accueillir de ce type de public ?

.....

- Quels sont les acteurs qui peuvent être mobilisés pour vous accompagner et vous conseiller dans cet accueil ?

.....

Grille d'observation du développement et de l'évolution de l'enfant

L'ENFANT :

PRÉNOM

NOM

ÂGE

6 mois		acquis	en cours	non acquis	commentaires / observations
MOTRICITÉ	Tient assis aidé ou avec appui				
	Attrape volontairement à pleines mains				
	Roule sur le ventre / dos				
DÉVELOPPEMENT SENSORIEL ET COGNITIF	Babille, prononce plusieurs syllabes (ba, ta, ma)				
DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET AFFECTIF	Tend les bras pour solliciter une interaction avec l'adulte				
	Reconnaît la voix de ses parents et des personnes de son entourage proche				

Grille d'observation du développement et de l'évolution de l'enfant

9 mois		acquis	en cours	non acquis	commentaires / observations
MOTRICITÉ	S'assoit sans soutien				
	Rampe				
	Pince entre le pouce et l'index				
	Tient seul son biberon				
DÉVELOPPEMENT SENSORIEL ET COGNITIF	Rit aux éclats				
	Comprend le concept de permanence de l'objet (une chose continue à exister même s'il ne la voit plus)				
DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET AFFECTIF	A parfois peur des étrangers				
	Est rassuré par son doudou en cas de séparation				
	Joue à "Coucou le voilà"				
	S'amuse à lancer ses jouets pour qu'un adulte les ramasse				

Grille d'observation du développement et de l'évolution de l'enfant

12 mois		acquis	en cours	non acquis	commentaires / observations
MOTRICITÉ	Se met debout avec appui				
	Commence à marcher tenu par la main				
	Manifeste une préférence pour l'une de ses mains				
	Sait tenir sa cuillère				
DÉVELOPPEMENT SENSORIEL ET COGNITIF	Réagit à l'appel de son nom				
	Applaudit, fait les marionnettes				
DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET AFFECTIF	Montre son désir d'être porté par les personnes qu'il connaît				
	Commence à être plus réservé et à avoir peur des étrangers				
	Sourit à lui-même lorsqu'il se voit dans un miroir				

Grille d'observation du développement et de l'évolution de l'enfant

15 mois		acquis	en cours	non acquis	commentaires / observations
MOTRICITÉ	S'accroupit en jouant				
	Mange seul mais se salit				
DÉVELOPPEMENT SENSORIEL ET COGNITIF	Dit ses premiers mots				
DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET AFFECTIF	Commence à comprendre qu'il y a des limites (interdits)				
18 mois		acquis	en cours	non acquis	commentaires / observations
MOTRICITÉ	Marche seul				
	Sait tenir et incline son bec verseur				
DÉVELOPPEMENT SENSORIEL ET COGNITIF	Aime imiter des sons tels que les cris d'animaux ou bruits de voiture				
	Aime être à côté d'autres enfants, jeux parallèles				
DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET AFFECTIF	Apprécie la compagnie des autres				
	Peut être agressif envers un autre enfant (mordre, tirer les cheveux)				

Grille d'observation du développement et de l'évolution de l'enfant

21 mois		acquis	en cours	non acquis	commentaires / observations
MOTRICITÉ	Tire ou pousse un jouet à roulettes en marchant				
	Gribouille				
DÉVELOPPEMENT SENSORIEL ET COGNITIF	Sur demande, pointe les parties de son visage et de son corps				
	Utilise des mots pour communiquer plutôt que des gestes				
	Reconnait son image dans le miroir				
	Joue à faire semblant (imite l'adulte dans ses jeux)				
DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET AFFECTIF	Période du "Non" : s'oppose aux consignes posées				
	Veut faire les choses par lui-même				
	Sait attendre son tour				

Grille d'observation du développement et de l'évolution de l'enfant

2 ans		acquis	en cours	non acquis	commentaires / observations
MOTRICITÉ	Monte/descend les escaliers seul (une marche à la fois)				
	Danse et saute sur les deux pieds				
	S'accroupit et se relève en gardant son équilibre				
	Aide pour ranger				
	Boit dans un verre normal				
DÉVELOPPEMENT SENSORIEL ET COGNITIF	Saisit le sens de avant / après				
	Aime regarder les images d'un livre				
	Sait faire des phrases de deux mots				
DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET AFFECTIF	Découvre la notion de propriété ("C'est à moi")				
	A du mal à maîtriser ses émotions négatives				

Grille d'observation du développement et de l'évolution de l'enfant

2 ANS 1/2		acquis	en cours	non acquis	commentaires / observations
MOTRICITÉ	Tape dans un ballon				
	Court, grimpe, saute				
	Commence à bien tenir son crayon				
	Sait empiler des cubes				
	Tourne les pages d'un livre une à une				
	Mange à la fourchette				
	Se déchausse				
DÉVELOPPEMENT SENSORIEL ET COGNITIF	Suit une histoire simple				
	Comprend des consignes simples				
	Se reconnaît sur les photos				
	Est sensible à la peine des autres enfants				
DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET AFFECTIF	Apprend certains comportements sociaux (dire bonjour, saluer de la main)				
	Développer certaines peurs (du noir, des monstres...)				
	Apprend à dire son prénom				
	S'intéresse et joue avec d'autres enfants				

Grille d'observation du développement et de l'évolution de l'enfant

3 ans		acquis	en cours	non acquis	commentaires / observations
MOTRICITÉ	Monte/descend les escaliers en alternant les marches				
	Saute sur un pied				
	Pédale à tricycle				
	Lance une balle vers l'avant sans tomber				
DÉVELOPPEMENT SENSORIEL ET COGNITIF	Comprend successivement les termes : haut / bas, dans / sur...				
	Commence à utiliser des pronoms ("moi, je, toi"...) et des formes négatives ("Je veux pas")				
	Trouve amusant de changer les noms des animaux ou des personnes				
DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET AFFECTIF	Saisit des notions abstraites (distingue le masculin du féminin)				
	Est attentif aux autres (aime rendre de petits services, faire plaisir)				

Où en est-on dans l'accueil des enfants en situation de handicap ?

Avant l'accueil	oui	en cours	non	commentaires / observations
Est-ce que le gestionnaire défend ce type d'accueil ?				
Cette volonté est-elle traduite dans le projet d'établissement ?				
L'équipe partage-t-elle cette volonté d'accueillir des enfants en situation de handicap ?				
L'équipe se sent-elle prête à accueillir un enfant en situation de handicap ?				
Cet accueil est-il pensé de manière collective ?				
Les modalités de communication avec l'ensemble des familles ont-elles été réfléchies en équipe ?				
La notion de secret professionnel partagé est-elle commune à l'ensemble des membres de l'équipe ?				
L'équipe est-elle sensibilisée au handicap ?				
L'équipe est-elle formée à l'accueil des publics en situation de handicap ?				
L'équipe a-t-elle réfléchi à un outil d'observation des capacités et de l'évolution de l'enfant ?				
L'équipe a-t-elle réfléchi à un outil d'évaluation de l'accueil de l'enfant ?				
L'équipe maîtrise-t-elle les partenariats en lien avec l'accueil du handicap ?				

La structure communique-t-elle sur sa capacité à accueillir des enfants en situation de handicap auprès d'acteurs extérieurs ?				
La structure communique-t-elle sur sa capacité à accueillir tous les enfants quelles que soient leurs spécificités auprès des familles, des habitants ?				
Pendant l'accueil	oui	en cours	non	commentaires / observations
Les parents ont-ils pu visiter les différents espaces de vie lors de la première rencontre ?				
Les parents ont-ils rencontré l'équipe en amont de l'accueil ?				
Les parents ont-ils été questionnés sur les informations qu'ils souhaitent communiquer ou non sur leur enfant ?				
L'équipe construit-elle l'accueil en lien avec la famille ?				
La période d'adaptation est-elle spécifique à chaque accueil ?				
L'équipe maîtrise-t-elle les spécificités liées au handicap de l'enfant accueilli ?				
L'équipe s'autorise-t-elle à faire appel à des professionnels extérieurs ? (Infirmier, ergothérapeute, psychomotricien...)				
La posture professionnelle de l'équipe permet-elle d'instaurer une relation de confiance avec les parents ?				
La posture professionnelle de l'équipe permet-elle aux parents d'être rassurés sur sa capacité à s'occuper de l'enfant ?				

L'aménagement	oui	en cours	non	commentaires / observations
Les différents espaces sont-ils repérables pour les enfants ? (Pictogrammes, claustras, tapis...)				
Existe-t-il une pièce calme si un enfant exprime le besoin de s'isoler ?				
En fonction des spécificités des enfants accueillis, l'équipe adapte-t-elle le matériel à leurs besoins ?				
En fonction des spécificités des enfants accueillis, l'équipe adapte-t-elle l'aménagement de l'espace ?				
L'équipe a-t-elle réfléchi à des supports spatio-temporels permettant de marquer les différents temps de la journée ?				
La structure a-t-elle fait appel à un professionnel spécialisé dans l'aménagement de l'espace pour les enfants porteurs de handicap ?				
La gestion d'équipe	oui	en cours	non	commentaires / observations
L'équipe fait-elle le lien entre le projet d'accueil de la structure et l'accueil effectif d'enfants ayant des besoins spécifiques ?				
L'équipe se forme-t-elle pour proposer un accueil adapté de qualité ?				
Des temps d'analyse des pratiques sont-ils mis en place régulièrement ? Temps de supervision ?				
La place de la famille a-t-elle été réfléchie par l'équipe ?				

La relation de confiance entre les membres de l'équipe est-elle suffisante pour que chacun s'autorise à exprimer ses doutes, ses inquiétudes... ?				
La place de l'activité	oui	en cours	non	commentaires / observations
L'équipe a-t-elle créé un outil permettant aux enfants de visualiser le déroulement de la journée, de l'activité ?				
Est-ce que l'équipe se documente afin d'adapter l'accueil aux spécificités de chacun ?				
L'équipe adapte-t-elle les activités proposées en fonction des spécificités des enfants accueillis et de leurs rythmes ?				
La structure a-t-elle fait l'acquisition de matériels et jeux adaptés à tous ?				
L'équipe prévoit-elle une place pour chacun au cours des activités en fonction de leurs capacités ?				
Vie collective / vie quotidienne	oui	en cours	non	commentaires / observations
Les règles de vie de la structure tiennent-elles compte des spécificités de chacun ?				
Les outils de communication sont-ils adaptés aux besoins spécifiques des enfants accueillis ?				
L'équipe a-t-elle une réponse partagée aux questions que se posent les autres enfants sur leurs camarades en situation de handicap ?				

L'équipe accompagne-t-elle les enfants à adopter une posture bienveillante face à certaines situations liées au handicap ? (Cris, crises, accès de violence, ne pas toucher l'enfant hypersensible...)				
Les enfants accueillis sont-ils sensibilisés à d'autres modes de communication ?				
L'équipe favorise-t-elle l'autonomie de l'enfant ?				
Après l'accueil	oui	en cours	non	commentaires / observations
L'équipe a-t-elle connaissance des différents parcours possibles après la crèche pour un enfant porteur de handicap afin de pouvoir orienter et accompagner les parents selon leurs besoins ?				
L'équipe a-t-elle réfléchi à la manière dont elle allait préparer les parents à la sortie de la structure ? Sous quel format ?				
Des liens renforcés sont-ils mis en place avec des partenaires extérieurs pour faciliter la continuité éducative ?				
La structure a-t-elle imaginé des passerelles avec d'autres structures d'accueil ? (École, Accueils Collectifs de Mineurs, structure spécialisée)				